

En 1967, le Parlement canadien a donné de façon permanente aux employés du gouvernement fédéral du pays le droit de grève. Les employés de ce service de transbordeurs sont des employés du gouvernement fédéral. Par conséquent, toute motion obligeant ces employés à assurer un service continu et ininterrompu doit nécessairement leur retirer le droit de grève. Que cela plaise ou non aux députés d'en face, telle est la conséquence de cette motion. C'est clair comme de l'eau de roche.

Une voix: Telle est votre opinion.

M. Caccia: Bien sûr, c'est mon opinion. Tout député de cette Chambre a le droit d'exprimer son opinion. Cela n'a rien d'inhabituel. Les députés d'en face pourront peut-être nous faire part de meilleures opinions. Toutefois, jusqu'ici nous avons entendu le point de vue de deux orateurs et ils n'ont pas dit grand'chose d'intéressant au sujet de cette motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Ces exclamations me montrent que les députés d'en face n'aiment pas cela. De toute évidence, ils ont été piqués au vif. Ils n'aiment pas qu'on dise tout haut que malgré toutes leurs déclarations, ils ne sont pas en faveur du droit de grève dans la Fonction publique. Telle est l'essence de cette motion.

M. McGrath: Demandez à Joe Guay de vous donner plus de notes.

M. Caccia: Je n'ai pas besoin que le secrétaire parlementaire me fournisse plus de notes. Il m'a beaucoup aidé en m'en fournissant quelques-unes.

● (1750)

On ne peut reprocher à l'opposition de manquer de logique. Deux députés de Terre-Neuve ont présenté des motions qui sont, économiquement parlant, parfaitement logiques. Le mois dernier, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), je pense, préconisait une réduction du tarif appliqué aux voitures et aux marchandises sur les traversiers de Terre-Neuve.

M. Marshall: Quelles voitures?

M. Caccia: Lisez la motion. Elle porte le n° 4.

M. Marshall: Quelles voitures? Vous les avez supprimées.

M. Caccia: Aujourd'hui, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) préconisait la suppression du droit de grève aux employés assurant ce service, comme c'est le cas des autres employés fédéraux. C'est une façon d'économiser, comme l'a dit l'orateur d'aujourd'hui, qui permettrait d'atteindre les objectifs du député qui est intervenu il y a une semaine environ pour demander une réduction du tarif-marchandises. Il est évident que si on leur retire le droit de grève, les salaires ne seront pas aussi élevés et les coûts seront réduits d'autant, à moins, évidemment, que les intéressés ne choisissent de faire grève illégalement, situation qui aboutit habituellement au chaos. Pour autant que je puisse en juger, c'est l'essentiel de la motion.

Transbordeurs desservant Terre-Neuve

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est une chose révoltante pour un député de Terre-Neuve qui présente une requête fondée sur les droits constitutionnels de sa province pour demander qu'on en améliore les transports, que d'être en butte aux sournoises insinuations de députés qui laissent entendre qu'il réclame une mesure permettant de briser les grèves. A maintes reprises, ma province et Terre-Neuve ont demandé qu'on améliore leurs transports, mais c'est la première fois que je suis témoin d'un manque d'intérêt tel qu'il interdit toute expression de sympathie pour leurs habitants.

La motion est rédigée comme il se doit, car les termes en sont presque identiques à ceux signés par l'Île-du-Prince-Édouard. Que le député ricane. Il s'agit d'un droit constitutionnel et d'un droit que les députés ont le devoir de défendre. Je suis étonné de voir les partisans du gouvernement dans un tel état qu'il leur est impossible de traiter de transports sans parler de briser les grèves. Lorsque nous aurons décidé de parler de notre réseau de transport, nous le ferons. Nous ferons connaître nos projets. Nous approuvons les syndicats reconnus. En cela, nous ne le cédon à personne.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: A mon avis, il est honteux que tout ce qu'ils puissent dire aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, c'est qu'il est impossible de résoudre les problèmes de transport ou d'améliorer la situation sans empêcher les grèves. Le ministre a raison. La situation des transports est un fouillis et les députés de l'autre côté connaissent le ministre depuis si longtemps que leurs idées aussi sont un fouillis.

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment le représentant de Hillsborough (M. Macquarrie) peut interpréter les paroles des députés de ce côté-ci comme preuve que les orateurs de l'opposition ont avancé des idées anti-ouvrières. Les discours prononcés de ce côté-ci ne font qu'attirer l'attention sur le problème que pose la motion à l'étude.

Tout le monde reconnaît qu'il y a obligation d'après la constitution. Personne ne nie que Terre-Neuve a autant le droit que n'importe quelle autre région du Canada d'avoir un moyen de communication convenable avec le reste du pays. Personne ne nie la nécessité d'avoir un mode de transport convenable. Il faut également reconnaître qu'on ne peut trouver une solution en se contentant d'adopter une loi comme celle que l'on propose. La solution doit être acceptable: elle doit éliminer les possibilités d'interruption du service. On ne peut imposer aux personnes qui assurent le service de traversiers entre l'île et le continent une solution qui leur enlèverait le droit à des négociations collectives libres. Il ne fait toutefois aucun doute qu'il faut trouver une solution dans le système actuel.

De ce côté-ci de la Chambre, nous protestons contre les renseignements fallacieux fournis par les orateurs d'en face—ils sous-entendent que le gouvernement n'a rien fait pour résoudre le problème. Ce sont des balivernes pures et simples.

Des voix: Bravo!